Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 087-218701506-20261118-202637-DE

Mairie
29 rue de la Croix des Combes
BEYNAC
87700

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/37 EN DATE DU 18/11/2026

Le Conseil municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le 18 novembre 2026, à 20h30, à la mairie, sur convocation en date du 12 novembre 2026, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Nombre de conseillers		**Présents :**
En exercice :	15	Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT,
Présents :	12	Sandrine JOUVE, Patricia ARENA,
Représentés :	01	David du BOUCHERON, Ludovic DUHAIN,
Absents :	02	Léo BUISSON, Antoine DURAND, Catherine
Votants	13	EBURDERIE, Jean-Pierre BERGER, Annick MACAIRE,
Exprimés :		Fabienne CHARON.
Pour :	13	**Absents représentés :** Jean-Louis CONSTANT donne
Contre :	00	pouvoir à Catherine EBURDERIE
Abstention :	00	**Absents :** Lorine GORSE, Jocelyne PIMPIN

Léo BUISSON a été désigné secrétaire de séance.

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 octobre 2026.

Madame la Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100%.

- pour tous les grades
- pour tous les cadres d'emplois
- pour toutes les filières

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter les ratios ainsi proposés :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
La Maire,
Marie-Claude BEYRAND

Le secrétaire de séance,
Léo BUISSON

MAIRIE DE BEYNAC

Affichée le